



CARCASSONNE
PATRIMOINE MONDIAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE CARCASSONNE

ARRÊTÉ

N° : 2026-0165

Service :
Direction Générale des Services

PORTANT RÉPARTITION DES CHARGES AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Le Maire de la Ville de Carcassonne, Chef-lieu du Département de l'Aude ;

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,
VU le procès-verbal d'élections du Maire et des Adjoints du 29 mars 2026 ;
VU l'arrêté n°2026-0111 en date du 30 mars 2026 portant répartition des charges aux adjoints ;
Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à un adjoint ou à un membre du conseil municipal,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}:

Il est donné délégation sous ma surveillance et ma responsabilité à :

Mme Marie-Christine BERNARD	Conseillère municipale déléguée auprès de l'adjointe déléguée à l'instruction, à l'enseignement scolaire, à la restauration scolaire et à la prévention en milieu scolaire, elle est chargée du soutien scolaire, de l'alphabétisation et de la méritocratie
M. Florencio NAVARRO	Conseiller Municipal délégué auprès de l'adjointe déléguée aux affaires sociales et à la solidarité, aux associations de solidarité, à la politique de la ville, à l'accompagnement des publics fragiles, à la politique en faveur des seniors et du bien vieillir, ainsi qu'aux risques majeurs, il est chargé du handicap
Mme Claudette FERON	Conseillère municipale déléguée auprès de l'adjointe déléguée aux affaires sociales et à la solidarité, aux associations de solidarité, à la politique de la ville, à l'accompagnement des publics fragiles, à la politique en faveur des seniors et du bien vieillir, ainsi qu'aux risques majeurs, elle est chargée de la lutte contre la précarité
Mme Martine CLERGUE	Conseillère municipale déléguée auprès du Maire, elle est chargée de l'agriculture, du vin et de l'environnement

Monsieur Frédéric VAVDIN	Conseiller Municipal délégué auprès de l'adjoint délégué à la santé, à l'accès aux soins et aux associations de santé, il est chargé de l'attractivité médicale
Monsieur Pierre-Yves CASTEL	Conseiller Municipal délégué auprès de l'adjointe déléguée au sport, aux associations sportives, à la politique sportive et au développement des équipements sportifs, il est délégué à l'hippodrome de la Fajeolle, aux sports hippiques et canins et à la protection animale
Monsieur Jean-Marie BREZET	Conseiller municipal délégué auprès du Maire, il est chargé du stationnement, de la voirie, du domaine public, des opérations funéraires. Il a délégation de signature pour tous les arrêtés de circulation, stationnement, voirie, commission de sécurité et autres réglementations prévues par l'article L2212-1, L2212-2 § 1-2-3-4-5-6-7 et les articles L2213-1 à L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. En l'absence de Monsieur Marty, il est chargé de la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public et représente la Commune aux réunions de la Commission Incendie et Panique dans l'Arrondissement de Carcassonne et de la Sous-Commission Départementale Incendie et panique. En l'absence de Monsieur Marty, il a délégation de signature pour tous les actes, arrêtés et décisions concernant la Commission de sécurité
Monsieur Frédéric ROGERAT	Conseiller municipal délégué auprès de l'adjoint délégué aux finances, à la fiscalité locale, aux affaires juridiques, à la commande publique, à l'urbanisme et au patrimoine, il est chargé de la commande publique et des grands travaux. En l'absence de Monsieur Brezet, il a délégation de signature pour tous les arrêtés de circulation, stationnement, voirie, commission de sécurité et autres réglementations prévues par l'article L2212-1, L2212-2 § 1-2-3-4-5-6-7 et les articles L2213-1 à L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Madame Béatrice GUILHEM	Conseillère Municipale déléguée auprès de l'adjointe déléguée aux affaires sociales et à la solidarité, aux associations de solidarité, à la politique de la ville, à l'accompagnement des publics fragiles, à la politique en faveur des seniors et du bien vieillir, ainsi qu'aux risques majeurs, elle est chargée de la cohésion sociale et de la lutte contre l'isolement
Madame Chantal POSOCCO	Conseillère municipale déléguée auprès de l'adjoint délégué au commerce, à l'artisanat, à l'industrie, à la redynamisation du centre-ville et au soutien à l'activité économique de proximité, elle est chargée de l'animation du centre-ville

Madame Maryse CASTRES	Conseillère municipale déléguée auprès de l'adjoint délégué aux finances, à la fiscalité locale, aux affaires juridiques, à la commande publique, à l'urbanisme et au patrimoine, elle est chargée de l'hygiène, du péril et de l'habitat indigne
Monsieur Jean-Marc SARRAUTE	Conseiller municipal délégué auprès du Maire, il est chargé du site patrimonial de la Cité
Monsieur Denis KOZLOWSKY	Conseiller Municipal délégué auprès de l'adjoint délégué au patriotisme, au monde combattant, aux associations patriotiques, aux commémorations, au devoir de mémoire et à la défense des valeurs de la Nation, il est chargé des anciens combattants
Monsieur Jean-Pierre LECINA	Conseiller municipal délégué auprès du Maire, il est chargé des travaux de proximité, des interventions de travaux d'urgence et de la propreté
Monsieur Philippe MARTY	Conseiller municipal délégué auprès du Maire, il est chargé de la sécurité civile, de la réserve communale et de la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public et représente la Commune aux réunions de la Commission Incendie et Panique dans l'Arrondissement de Carcassonne et de la Sous-Commission Départementale Incendie et panique. Il a délégation de signature pour tous les actes, arrêtés et décisions concernant la Commission de sécurité
Madame Stéphanie CHAPUS	Conseillère municipale déléguée auprès de l'adjointe déléguée à la culture, aux traditions, aux associations culturelles, aux festivités et à la valorisation de l'identité Carcassonnaise, elle est chargée du jumelage et du rayonnement culturel
Madame Céline ALBERIDO	Conseillère municipale déléguée auprès de l'adjoint délégué à la santé, à l'accès aux soins et aux associations de santé, elle est chargée des droits et de la santé des femmes.
Madame Virginie THOMAS épouse DELTRIEU	Conseillère municipale déléguée auprès du Maire, elle est chargée du tourisme et du port du canal. Conseillère municipale déléguée auprès de l'adjoint délégué au commerce, à l'artisanat, à l'industrie, à la redynamisation du centre-ville et au soutien à l'activité économique de proximité, elle est chargée des marchés de plein-vent.
Mme Virginie KOWALCZYK	Conseillère municipale déléguée auprès du maire elle est chargée de la prévention contre les incivilités et de la délinquance

ARTICLE 2.-

Mme Bernard, M. Navarro, Mme Feron, Mme Clergue, M. Vavdin, M. Castel, M. Brezet, M. Rogerat, Mme Guilhem, Mme Posocco, Mme Castres, M. Sarraute, M. Kozlowsky, M. Lecina, M. Marty, Mme Chapus, Mme Alberido, Mme Thomas épouse Deltrieu, Mme Kowalczyk sont chargés de célébrer les mariages.

ARTICLE 3.

Mme Bernard, Mr Navarro, Mr Brezet, Mr Rogerat, Mme Guilhem, Mme Castres, Mr Sarraute, Mr Kozlowsky, Mme Chapus, Mme Kowalczyk représenteront la Commune aux réunions de la Commission Incendie et Panique dans l'Arrondissement de Carcassonne et de la Sous-Commission Départementale Incendie et Panique.

ARTICLE 4.

M. le Maire, les Adjointes, Mme la Directrice Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site internet de la Ville.

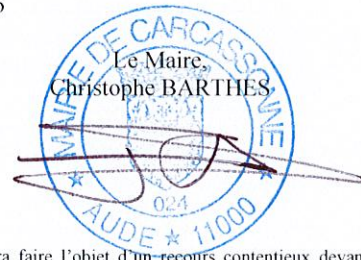
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260403-31023-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026
Publication : 08/04/2026

Fait à Carcassonne, à l'hôtel de Ville,
Le 3 avril 2026



Conformément à l'article R421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant auprès de la collectivité signataire du présent document.